



LE MINISTRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS



LE MINISTRE FEDERAL  
DES FINANCES

Paris,

Vienne,

Chers collègues,

Nos pays ont engagé depuis 2013 une coopération renforcée devant permettre la mise en place rapide d'une taxe sur les transactions financières, qui aura vocation à être généralisée à terme à l'ensemble de l'Union européenne. Les discussions ont connu plusieurs phases et différentes approches ont pu être testées. Le 6 mai dernier, nous avons retenu l'idée d'une approche par étapes, avec la perspective d'une taxe dont l'assiette aurait été limitée dans un premier temps, avant d'être élargie ensuite.

A notre avis, nous avons abouti à une impasse tant pour des raisons de substance de la TTF que pour des raisons de méthode interne. Il est donc nécessaire de partir sur de nouvelles bases.

Lors de notre prochaine réunion en marge du Conseil ECOFIN du 27 janvier, nous devons tirer les leçons de ces difficultés et relancer nos discussions sur des bases renouvelées, à la fois en termes de principes sur lesquels fonder la taxe, mais aussi en termes de processus de discussion. C'est un enjeu pour réussir la taxe sur les transactions financières, c'est aussi un enjeu pour assurer le fonctionnement opérationnel de la « coopération renforcée » et démontrer son efficacité, condition de son utilisation éventuelle sur d'autres sujets à l'avenir.

### Sur la substance :

Nous avons jusqu'à présent basé la discussion sur une sélection des produits à taxer, ce qui a par construction amené chacun de nos onze pays à mettre en avant le souhait d'exempter telle ou telle catégorie d'actifs, plus sensible pour tel ou tel d'entre nous, et donc à vider au fur et à mesure de son sens l'assiette même de la taxe, tout particulièrement en ce qui concerne les produits dérivés.

En conséquence, en ce qui concerne les principes sur lesquels fonder la taxe, nous proposons de reprendre les travaux sur des bases différentes de celles qui ont conduit à l'impasse en 2014, et de partir du principe que la taxe sur les transactions financières devra reposer sur une assiette la plus large possible, associée à des taux faibles. Par ailleurs, nous devons être attentifs à la définition précise des éléments techniques de la taxe, afin de limiter les risques de délocalisation de l'activité qui ne feraient que déplacer les transactions financières hors des pays ayant mis en œuvre la taxe, sans réduire pour autant les activités spéculatives, et tout en abaissant les recettes attendues de la taxe.

### Sur la méthode :

Par ailleurs, l'organisation même de nos travaux souffre de nombreuses lacunes. L'absence de président stable pour nos réunions, et le manque de suivi par un secrétariat ou une équipe spécifique, ne permettent pas un travail efficace : il n'y a pas de compte rendu officiel des réunions, le pilotage des travaux techniques est très incertain, les discussions politiques ne sont pas préparées par des documents clarifiant les choix à trancher.

Enfin, l'absence d'appui technique et logistique des institutions de l'UE crée une difficulté supplémentaire. Notamment, il n'y a pas de soutien technique de la Commission à nos travaux, alors même qu'elle devrait naturellement être une des parties prenantes essentielles du processus.

Pour recevoir ce support de la Commission, qui est nécessaire, il faudrait que nous présentions des propositions et des requêtes lors des réunions du groupe de travail, de manière coordonnée.

Pour rendre notre méthode de travail commune plus efficace, nous proposons que dès à présent, l'un d'entre nous onze soit désigné responsable pour l'organisation de nos réunions de travail et pour les présider. Il semble indispensable également que l'un des membres du groupe d'experts techniques nationaux soit désigné comme coordinateur des travaux, et chargé de nous rendre compte de l'avancement des travaux techniques. En complément, nous devrions demander à la Commission de clarifier très rapidement si et comment elle peut fournir un appui à nos travaux, et, au vu de cette clarification, l'inviter à assister à nos réunions aux différents niveaux. Il sera également nécessaire d'articuler avec la présidence du Conseil les modalités d'association du Conseil à ces travaux.

Pour résumer, nous souhaitons donner une nouvelle impulsion aux discussions sur la taxe européenne sur les transactions financières, et confirmons notre objectif d'une mise en œuvre dès 2016.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les meilleures.

Michel SAPIN

Hans-Jörg SCHELLING

Destinataires :

Madame Maria Luís ALBUQUERQUE, Ministre de l'Etat et des Finances du Portugal  
Monsieur José Luis de GUINDOS, Ministre de l'Economie et de la Compétitivité de l'Espagne  
Monsieur Gikas HARDOUVELIS, Ministre des Finances de la Grèce  
Monsieur Peter KAZIMIR, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances de la Slovaquie  
Madame Maris LAURI, Ministre des Finances de l'Estonie  
Monsieur Dušan MRAMOR, Ministre des Finances de la Slovénie  
Monsieur Pier Carlo PADOAN, Ministre de l'Economie et des Finances de l'Italie  
Monsieur Wolfgang SCHÄUBLE, Ministre fédéral des Finances de l'Allemagne  
Monsieur Johan VAN OVERTVELDT, Ministre des Finances de la Belgique

Copies :

*Monsieur Pierre MOSCOVICI, Commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, à la Fiscalité et à l'Union douanière*  
*Monsieur Jānis REIRS, Ministre des Finances de Lettonie, Président du Conseil ECOFIN*